CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E2537** **VALABLE JUSQU'AU** **22/01/2027**

ÉDITÉ LE 15/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Raison sociale : MENUISERIE LACLAU S A R L

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2002

Capital : 127 948

RUE CHARLES RICHET
ZI LE CAPISCOL
34500 BEZIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BÉZIERS 73292010300023

Siret : 732 920 103 00023

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 9216198

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 4925907804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 4925907804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 04 67 76 15 58 **Fax :**

Portable : 06 32 87 31 15

Responsabilité légale :
LACLAU ALEXANDRE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@menuiserie-laclau.fr

Effectif moyen : 29 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 454 822 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	29	23/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/12/2025 09:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.